

## Déjà 300.000 € versés par la COR et ses communes aux entreprises locales

---

Mis en place au début du mois de mai afin d'apporter un soutien rapide et concret aux entreprises du territoire en cette période de crise, **le fonds de soutien de la COR et des communes est depuis largement plébiscité et les équipes fortement mobilisées afin de répondre au plus vite aux besoins des entreprises. A ce jour, 350 dossiers ont ainsi été déposés auprès de la collectivité, parmi lesquels plus de 230 ont d'ores et déjà été examinés.** Le comité d'agrément s'est en effet réuni pour la deuxième fois mardi 26 mai. Au total, ce sont dès lors **près de 300.000 euros qui ont été versés en quelques semaines par la COR aux entreprises locales en difficulté.**

Ce fonds de soutien est à destination des TPE de moins de 10 salariés : commerçants, artisans, indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs membres d'un GAEC et associations à caractère économique sont concernés par cette mesure cofinancée par la COR et ses communes. Les entreprises doivent pour cela réaliser un chiffre d'affaires de moins d'un million d'euros ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60.000 euros, et avoir subi une interdiction d'accueil du public par décret du 23 mars 2020 OU avoir connu une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %. La COR invite toutes les entreprises concernées à se signaler en remplissant le formulaire mis en ligne à cet effet sur [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr) ou à contacter la commune abritant son siège social.

*Cordialement,*

---

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien  
Service Communication/Relations presse  
Fabien Gauvin [fabien.gauvin@c-or.fr](mailto:fabien.gauvin@c-or.fr) / Tél : 06.30.04.19.51

